



# SLALOM AUTOMOBILE DU CIRCUIT PAUL RICARD

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIRCUIT PAUL RICARD  
Organise le **07 & 08 décembre 2024** avec le concours du Circuit Paul Ricard  
Un slalom dénommé : **SLALOM DU CIRCUIT PAUL RICARD**  
Cette compétition compte pour : Coupe de France des Slaloms 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue PACA sous le numéro 64 en date du 27 septembre 2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 620 en date du 27 septembre 2024

## *Organisateur technique et administratif.*

Nom : Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard

Adresse : 2760 route des Hauts du Camp  
83330 Le Castellet

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M GEFROY Chris	Licence n° 1031
Commissaires Sportifs :	M VIERA Edith	Licence n° 213883
	M MARGUET Alain	Licence n° 126268
Directeur de Course :	M RICHARD Robert	Licence n° 44762
Directeur de Course Adjoint :	M ARRIGHI Sylvain	Licence n° 175703
	M SORCI Jean-Louis	Licence n° 222936
Commissaires Techniques (1B au minimum) :	M BIAGIONI Christophe	Licence n° 169294
	M LAPIQUE Daniel	Licence n° 5826
	M POULAT Luc	Licence n° 242810
	M PRADO Philippe	Licence n° 56333
Chargés des relations avec les concurrents :	M CASOLARI Daniel	Licence n° 187421
	M BOETSCH Maxime	Licence n° 13395
Médecin :	M BALDESI Olivier	Licence n° 201006
Chronométrateurs (1C au minimum) :	Mme RICHARD Marie	Licence n° 49602
	M BONZOM Michel	Licence n° 4090

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le mardi 03 décembre 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le vendredi 06 décembre 2024

Vérifications administratives

Le vendredi 06 décembre 2024 de 13 h 30 à 18 h 00

Le samedi 07 décembre 2024 de 07 h 00 à 09 h 00

Un briefing écrit sera remis contre signature lors des vérifications administratives.

Lieu : Welcome Center à l'entrée du circuit

Vérifications techniques

Le vendredi 06 décembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 15

Le samedi 07 décembre 2024 de 07 h 15 à 09 h 15 heures

Lieu : Paddock

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 07 décembre 2024 à 09 h 00

Lieu : Driving Center

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 09 h 30

Essais non chronométrés le samedi 07 décembre 2024 à 10 h 30 – 1 passage

Essais non chronométrés le dimanche 08 décembre 2024 de 08 h 30 à 10 h 00 – 1 passage

Essais chronométrés le samedi 07 décembre 2024 à 13 h 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 h 00

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le samedi 07 décembre 2024 à 15 h 45
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 08 décembre 2024 de 08 h 30 à 10 h 30
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 08 décembre 2024 de 11 h 00 à 13 h 00
- 4<sup>ème</sup> manche le dimanche 08 décembre 2024 de 14 h 30 à 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 08 décembre après la course.

Lieu Driving Center

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Parking C & D du Circuit Paul Ricard

Remise des prix le dimanche 08 décembre 2024 à l'issue du délai de réclamation, lieu Hall Mistral.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : SRO HALL MISTRAL

Adresse : 2760 route des Hauts du Camp, 83330 Le Castellet

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le samedi 07 décembre 2024 à 09 h 15 heures.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Circuit Paul Ricard, 2760 route des Hauts du Camp, 83330, Le Castelet.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 03 décembre 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 120.00 €.

A 90.00 € pour les pilotes licenciés à l'asa Circuit Paul Ricard et les concurrents du groupe loisirs.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### 3.2P. LICENCES

Les concurrents devront être en possession d'une licence Internationale, Nationale, Régionale ou d'un Titre de Participation « Régional Slalom » au prix de 60.00 €.

Titres de participations uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série –Loisir- VHC- Classic.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes. Une demande d'engagement pour chaque pilote.

### 4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable). Sera précisée par additif .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

Le Driving Center, bénéficie d'une homologation et d'une licence valable jusqu'au 3 mai 2025. Arrêté Préfectoral n° 2021-BSP-MS-064.

#### **6.1P. PARCOURS**

Le Slalom du Circuit Paul Ricard a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en quatre (4) manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ aux feux.

Longueur du parcours 1520 mètres avec trois chicanes.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrent est situé :

- Parking C et D du Circuit Paul Ricard.

Le parc concurrent sera accessible à partir de

- 13 h 30 le vendredi 06 décembre 2024
- 07 h 00 le samedi 07 décembre 2024.

Les remorques devront obligatoirement être garées Paddock 3 du Circuit Paul Ricard.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ Parking C du Circuit Paul Ricard et au Driving Center.
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, même endroit.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu bâtiment du Driving Center de 08 h 00 à 19 h 00.

Téléphone permanence n° 06.15.28.82.20

Centre de secours le plus proche.

Lieu : Hôpital La Seyne sur Mer - Téléphone n° 0494113131

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Quille renversée ou déplacée .....	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé .....	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée .....	10 secondes
Non-respect des limites de la piste .....	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche .....	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée .....	Disqualification par le collègue

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à l'issue de la troisième manche, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.2P. PRIX

Il n'y aura aucun prix en numéraire

### 10.3P. COUPES

Tous les pilotes classés seront récompensés

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1x6 Kg CO2

Nombre minimum de commissaires de piste : 12

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

L'ambulance est équipée du matériel nécessaire à la réanimation.

Une équipe d'extraction n'est pas prévue.

# SLALOM DU CIRCUIT PAUL RICARD

7 & 8 décembre 2024

Longueur du parcours : 1 532 m

Largeur de la piste : 8.50 m

Trois chicanes





# SLALOM DU CIRCUIT PAUL RICARD

## 07 & 08 décembre 2024

### VENDREDI 06 DECEMBRE 2024

13H30	18h00	VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
14H00	18H15	VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

### SAMEDI 07 DECEMBRE 2024

07H00	09H00	VERIFICATIONS ADMINISITRATIVES
07H15	09H15	VÉRIFICATIONS TECHNIQUES
10H30		ESSAIS NON CHRONOMETRES
13H15		ESSAIS CHRONOMETRES
15H45		1ère MANCHE DE COURSE

### DIMANCHE 08 DECEMBRE 2024

08H30	10H00	ESSAIS NON CHRONOMETRES
10H15		2ème MANCHE DE COURSE
13H00		3ème MANCHE DE COURSE
		4ème MANCHE DE COURSE

